



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD

**Lutte contre la précarité énergétique dans
l'habitat - Chantier d'application d'Eco-Conseil**

Rapport n° CP/2013/89

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande d'aide financière de l'Institut européen pour le conseil en environnement ECO-Conseil, dans le cadre d'un chantier d'application sur la thématique de la lutte contre la précarité énergétique dans l'habitat, dans le cadre du programme 'réduire sa facture d'eau et d'énergie chez soi', adopté par le Conseil Général le 22 octobre dernier.

Il s'agit d'examiner les conditions de mise en place d'outils de suivi des consommations d'énergie dans l'habitat (suivis instantanés et interprétation accompagnée) afin de préparer la convention avec ES et EDF.

ECO-Conseil, Institut européen pour le conseil en environnement, a pour objectif de former des professionnels dénommés « éco-conseillers », généralistes de l'environnement au service du développement durable.

En complément d'une partie « théorique », la formation s'organise également autour de « chantiers d'application » se déroulant entre février et mai, et durant lesquels des équipes pluridisciplinaires réalisent, auprès d'organismes tiers, des études ou des actions.

Le Plan Départemental de l'Habitat a identifié quatre enjeux importants dont le développement d'habitat économe en énergie et l'amélioration énergétique du parc de logement existant.

En sus des actions déjà initiées par le Département dans le domaine énergétique pour la production de logements neufs et la signature le 26 octobre 2010 du contrat local de lutte contre la précarité énergétique, le Département souhaite également analyser et amplifier ses outils de lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du programme que le Conseil général a adopté le 22 octobre dernier : « réduire sa facture d'eau et d'énergie chez soi ».

Dans ce contexte, ECO Conseil a proposé qu'un des chantiers d'application porte sur cette thématique.

Il s'agira pour le chantier d'application de réaliser un Benchmarking des solutions techniques existantes, ainsi que des expérimentations menées en France dans des logements collectifs (bailleurs sociaux, bailleurs privés ou copropriétés) et dans des maisons individuelles (notamment des propriétaires-occupants), afin d'alimenter le plan d'actions qu'il est prévu de mettre en œuvre conjointement par le Département et EDF/ES, co-signataires d'une convention cadre en faveur de la performance énergétique des logements et contre la précarité énergétique.

Un test auprès de ménages volontaires sera à déterminer afin de s'assurer de la faisabilité de la démarche et de son extension à hauteur d'une centaine de ménages annuellement.

Le chantier comporte aussi un volet de sensibilisation et de conviction des opérateurs HLM pour les inciter à s'impliquer dans la démarche.

Ce chantier se déroulera de février à mai 2013.

Il vous est proposé d'apporter une subvention de 4 000 € à Eco-Conseil en vue de la réalisation de ce chantier. Dans le cadre, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de convention.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24284	65-6574-72	128 000,00 €	123 658,52 €	4 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'Institut ECO-Conseil dans le cadre du chantier d'application mené sur la thématique de la lutte contre la précarité énergétique dans l'habitat grâce à la mise en place d'outils de suivi des consommations d'énergie dans l'habitat (suivis instantanés et interprétation accompagnée) afin de préparer la convention avec ES et EDF.

Elle approuve, par ailleurs, la convention à intervenir entre l'Institut ECO-Conseil et le Département, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 21/01/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL